



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 107869

## Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les suites données au plan « Nature en ville » comprenant une vingtaine d'engagements et une cinquantaine d'actions présentés en octobre 2010. En effet, ce plan fait suite aux travaux de la conférence nationale de lancement de la démarche « Nature en ville » qui s'est tenue en juin 2009, et notamment des quatre ateliers de travail « fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie », « eau, nature et ville », « production des formes urbaines, articulation des échelles, relation ville et zone d'influence », « économie de la nature en ville », qui ont été constitués et aux travaux de la conférence de restitution des travaux de février 2010 où plus de 200 objectifs et propositions d'actions qui ont été présentés en février 2010. Il aimerait connaître les applications concrètes de ce plan et notamment sur le territoire de la ville de Strasbourg.

## Texte de la réponse

Le plan national « restaurer et valoriser la nature en ville » est le fruit d'un travail collectif conduit durant plusieurs mois dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et il développe une approche partenariale et pluridisciplinaire. Il comprend trente-sept actions regroupées selon trois axes stratégiques et seize engagements. La conduite des actions repose sur l'investissement volontaire des partenaires de l'Etat (associations, collectivités territoriales, professionnels, notamment urbanistes, agriculteurs, entrepreneurs, chercheurs, ...) favorisant ainsi la relation directe entre projets et territoires. Les premiers éléments de bilan du plan « restaurer et valoriser la nature en ville » indiquent une mise en oeuvre satisfaisante des actions prévues et s'illustrent notamment à travers les exemples suivants : - un outil destiné aux collectivités qui souhaitent établir un diagnostic écologique urbain de leur territoire est établi par Natureparif et la Fédération nationale des agences de l'urbanisme (FNAU). Il sera expérimenté, en 2012, par les villes de Grenoble et de Courbevoie ; - une conférence nationale sur l'intégration de la nature en ville dans les documents d'urbanisme, organisée par le ministère le 27 octobre 2011 a réuni plus de 200 personnes ; - un prix spécifique a été attribué aux villes de Rennes et Montpellier sur le thème de la nature en ville dans le cadre de l'appel à projets Eco Quartier 2011 ; - un appel à projets du ministère pour l'attribution d'un grand prix « zones humides en milieu urbain » prévu en février 2012 a suscité le dépôt de trente et un dossiers ; - un appel à projets pour la réalisation de trames vertes et bleues en milieu urbain, lancé mi-octobre 2011 par le ministère, prévoit le financement d'une dizaine d'opérations menées par des collectivités territoriales afin de restaurer un élément de continuité écologique sur leur territoire, ou pour des actions d'accompagnement (guide, formation, etc.). Un comité de suivi de la mise en oeuvre du plan « restaurer et valoriser la nature en ville » sera instauré. Sa composition sera proche de celle du groupe chargé de sa conception. La première réunion de ce comité est prévue le 13 janvier 2012 et permettra de dresser un bilan complet et détaillé de l'avancement du plan. Un tableau de bord des actions conduites fera alors l'objet d'une information sur le site internet du ministère et du « Grenelle de l'environnement ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Philippe Maurer](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 107869

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire** : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 10 mai 2011, page 4692

**Réponse publiée le** : 14 février 2012, page 1313